

## Information Recyclage – Formation de mise à niveau Moniteurs de vol libre

Le président de la République a promulgué en Septembre 2018 la loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Ce texte, qui visait à réformer et moderniser la formation professionnelle en France, a introduit de nouveaux acteurs et de nouvelles procédures. Ainsi *France Compétences* est devenu le nouvel acteur central de la formation professionnelle et a fixé un cadre précis aux opérateurs de formation souhaitant bénéficier des fonds dédiés au financement de la formation professionnelle.

Ce cadre institue - notamment - la nécessité d'évaluer chacune des actions de formations : si cet impératif s'accorde facilement avec notre conception de la formation initiale, cela tranche avec nos habitudes de la formation continue et des formations de mise à niveau.

Dans ce contexte, et afin que chaque stagiaire puisse conserver la possibilité de voir ses frais pédagogiques pris en charge, il nous a fallu nous soumettre à cette nouvelle obligation et définir, sous la direction du ministère des sports, les modalités d'évaluation de la formation de mise à niveau - autrement dit du recyclage.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les attestations de « Mise à niveau » seront délivrées aux participants à l'issue des trois journées de formation et d'évaluation. Si la philosophie générale de ce temps doit rester l'information réciproque, l'échange de bonnes pratiques et la réflexion autour de l'avenir de l'activité professionnelle, l'évaluation des participants fera donc son apparition et sera validée par un jury, dans les conditions prévues par [l'arrêté du 8 Juin 2020](#).

Il s'agit donc d'une évolution notable dans notre dispositif de mise à niveau, évolution que nous nous attacherons à rendre positive et au service de l'intérêt général de la profession.

### ➔ Où trouver les informations au sujet du recyclage ?

Sur le [site internet de l'ENSA](#) ou via la boîte mail dédiée : [recyclage-vl@ensm.sports.gouv.fr](mailto:recyclage-vl@ensm.sports.gouv.fr)